

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
du comité syndical  
**Séance du 13 février 2009**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 06 février 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

**Objet de délibération :**  
**Avis du SCOT sur le CFAL et la LGV**  
**Branche sud**

**Sont excusés :**

Messieurs TRUCHON et AMAT (C.C. du canton de Montluel)  
Messieurs FEZZOLI, PERRET, RAMEL, PELLETIER, BOUVIER, MENOUD, CASTELLANI, JACQUEMET, SERVAIS et NAVILIAT, Mesdames TOSELLO-MARTIN et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Messieurs PROTIERE, GADIOLET et LOUSTALET (C.C. Miribel et Plateau)  
Messieurs BOURDIN et CHABERT (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Messieurs ROMEGGIO, LAMBERT, ALBERT, Madame BOREL (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Monsieur GIROUX et Madame DUMAS (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Monsieur BERNARD (Conseiller général)

**Ont donné pouvoir et ont voté :**

Madame BURON (Représentante de Villieu-Loyes-Mollon) à M. GUYADER,  
Monsieur PERRET (Maire de Bourg St Christophe) à M. BURLET,  
Monsieur LOUSTALET (Maire de Thil) à M. NICOD,  
Madame BOREL (Maire de Seillonnaz) à M. SERPOLLET,  
Monsieur ALBERT (Maire de Lhuis) à M. ROULET,  
Monsieur LAMBERT (Maire de Briord) à M. BEGUET  
Monsieur TRUCHON (Délégué de Pizay) à M. GLORIOD

**Est élu secrétaire de séance :**

M. VENET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Le Syndicat Mixte BUCOPA, dans sa délibération du 7 juillet 2005, s'oppose au tracé A et de ce fait ne se prononcera pas sur le dossier d'APS qui est présenté.

Le Syndicat Mixte BUCOPA tient à préciser que le dossier CFAL n'a pas cessé d'évoluer. Ce fut, tout d'abord, l'apparition de différentes « virgules », celle de Beynost qui fût supprimée et qui réapparaît aujourd'hui au niveau de la Boisse.

Lors d'une réunion à Paris le 8 octobre 2008, les élus de la Côtère ont demandé une étude comparative entre les tracés A et C que Monsieur CARENCO, Directeur de Cabinet de Monsieur BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, s'était engagé à fournir.

Cette étude qui à ce jour ne nous a pas été transmise, doit permettre de juger les impacts financiers et environnementaux de ces deux fuseaux de façon précise et concrète, et d'apprécier les raccordements avec la partie SUD du CFAL pour laquelle existe un grand nombre de variantes.

Le Syndicat Mixte BUCOPA rejette en outre les raccordements provisoires du CFAL à la ligne historique Ambérieu-en-Bugey Bourg en Bresse, sur la commune d'Ambronay et propose que le CFAL se raccorde au plus tôt à la branche SUD de la LGV au Nord de Pont d'Ain en empruntant un tracé situé à l'Ouest de l'A42 après Château-Gaillard sur les communes d'Ambronay, Varambon et Pont d'Ain.

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
Par 45 voix pour et 7 abstentions  
Cette délibération est adoptée à la majorité.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente**